



2026/58

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an 2026, le 17 Septembre, à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit au conseil municipal le 12 septembre 2026. Ils ont été affichés sur le tableau d'affichage et numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, VOISIN Stéphane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESSE Michaël, CARON Isabelle, MARION Mikaël, PETITJEAN Rebecca, POTIN Pierre-Louis et COYAC Stella

Excusés : M. CHOAIN donne pouvoir à Mme COYAC

Absent :

Secrétaire : Pierre-Louis POTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt

Préfecture du Val d'Oise.

Le 17 septembre 2026

D2026-58

Objet : Déblocage du prêt pour les travaux d'aménagement d'un logement communal

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un prêt pour réaliser les dépenses inscrites au programme d'investissement, à savoir : les travaux d'aménagement d'un logement communal.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France, à savoir :

Prêt Moyen-long Terme à taux fixe

- Montant du Prêt : **275 000€**
- Taux fixe : **3.88%** sur une durée de **20 ans**
- Base de calcul des intérêts : **360/360**
- Amortissement : **progressif** du capital (échéances constantes) 1 649.11€/mois
- Périodicité de remboursement retenue : trimestrielle ou mensuelle....
- Mobilisation des fonds : déblocage intégral et irrévocable en un ou plusieurs tirages dans les 3 mois suivant l'édition du contrat,
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts,



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 095-219506250-20260918-58-DE



2026/58

- Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,12%** du montant de la convention, **soit 330 €**,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le déblocage de se prêt nécessaire à l'aménagement d'un logement communal.

AUTORISE, le maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE

J. BOIREAU



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**